

PROJET DE SÉANCE ORDINAIRE
7 DÉCEMBRE 2020 À 18H
ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Dépôt du registre public des déclarations concernant la loi sur l'éthique et la déontologie des élus municipaux en matière municipale.

Dépôt selon la loi des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation de la séance du conseil par visioconférence.
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2020.
4. Approbation des comptes.
5. Lecture et dépôt de la correspondance aux archives.
6. Autorisation de signature à Caroline Moreau, directrice générale adjointe afin qu'elle puisse signer les chèques en l'absence du directeur général.
7. Autorisation de signature au maire suppléant afin qu'il(elle) puisse signer les chèques en l'absence du maire.
8. Dérogation mineure sur la route 352, cadastre 5 802 556.
9. Remboursement ou crédit de taxes suite à l'émission de certificats d'évaluation.
10. Fermeture du secrétariat municipal et du bureau de l'inspecteur pour la période des Fêtes.
11. Approbation du rapport de taxes non payées pour les années 2019 et 2020.
12. Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes.
13. Mandat à la Cour municipale pour la vente d'immeubles (non-paiement de taxes).
14. Confirmation des taux d'intérêt pour les exercices financiers 2019 et 2020.
15. Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de revitalisation (règl. 2009-261) et de soutien à l'investissement (règl. 2012-278).
16. Transmission au Ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation des travaux et des documents connexes ayant trait au plan d'intervention, engagement de la Municipalité et demande de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023.
17. Gestion des cours d'eau : demande de l'UPA.
18. Résolution concernant l'offre de services en matière de garde sur le territoire de la MRC de Mékinac.
19. Remerciements à la FADOQ locale pour l'aide lors de la vaccination antigrippale.
20. Renouvellement du contrat PG Solutions (entretien et soutien des applications).
21. Renouvellement des assurances générales auprès de PMA mandataire autorisé de Groupe Ultima inc. et la Mutuelle des Municipalités du Québec.
22. Approbation du budget 2021 et de la quote-part (Régie des incendies Mékinac).
23. Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur municipal à la COMBEQ.
24. Inscription de la directrice générale adjointe à un cours afin de créer un site web avec WordPress.
25. Contribution financière à Moisson-Mauricie pour les services d'aide alimentaire offerts à des familles de Saint-Adelphe.
26. VARIA:
 - a. Achat de luminaires
 - b. Acceptation de la demande de monsieur Daniel Denis
 - c. Participation financière à la Paroisse Saint-Cœur-de-Marie, Communauté de Saint-Adelphe pour l'achat de lumières de Noël
 - d. Réponse à la demande de madame Nicole Lemay concernant les activités du Jour de l'An
27. Période de questions
28. Levée de l'assemblée

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
M.R.C. DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue à huis clos le septième jour de décembre de l'an 2020, à 21h25, à l'aide de l'application virtuelle ZOOM.

À laquelle application étaient branché/e/s par visioconférence Mesdames les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Paul Labranche.

Ce lien de contact a été privilégié compte tenu de la pandémie du coronavirus qui sévit présentement au Québec et afin de respecter les directives de la Santé publique.

Aucun contribuable n'assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE 21H25.

DÉPÔT DU RÉGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS CONCERNANT LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX EN MATIÈRE MUNICIPALE.

Je, soussigné, Daniel Bacon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Adelphe, procède au dépôt du registre public des déclarations concernant la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

Je vous informe qu'aucune déclaration n'a été faite par un élu municipal de Saint-Adelphe dans le registre public au cours de l'année 2020 et ce, en ce qui concerne la réception d'un don, d'une marque d'hospitalité ou tout autre avantage de nature purement privée, ou qui n'est pas interdit par le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, mais qui excéderait la valeur fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Adelphe.

Et j'ai signé la présente affirmation ce 7 décembre 2020.

Daniel Bacon, directeur général

Dépôt selon la Loi des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Le 7 décembre 2020,

Tel que prévu par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tout membre du conseil a l'obligation de déclarer ou de mettre à jour la déclaration d'intérêts pécuniaires en déclarant, dans les soixante jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration, au moyen d'un avis écrit au directeur général de la municipalité.

Le maire, Paul Labranche, les conseillères Bernita Tétrault et Suzanne Tessier, les conseillers Mario Montambault, Léon Gagnon, Denis Savard et Claude Thiffault, déclarent, par un avis écrit et signé de leur main, (formulaire SM-70, article 357) leurs intérêts pécuniaires, lequel est déposé pour chacune et chacun d'entre eux et elles, à la présente séance ordinaire de ce conseil.

Déclarations déposées.

Daniel Bacon, directeur général

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire.

Adopté

Présentation de la séance du conseil par visioconférence

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe tenue le lundi septième jour du mois de décembre deux mille vingt à compter de 18h sur Zoom, étaient présents, les conseillers (ères) suivants (es) :

- Madame Bernita Tétrault
- Madame Suzanne Tessier
- Monsieur Mario Montambault
- Monsieur Léon Gagnon
- Monsieur Denis Savard
- Monsieur Claude Thiffault

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Paul Labranche, maire :

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret 509-2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret 544-2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret 667-2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020, jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret numéro 717-2020 du 8 juillet 2020, jusqu'au 22 juillet 2020 par le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020, jusqu'au 29 juillet 2020 par le décret numéro 811-2020 du 22 juillet 2020, jusqu'au 5 août 2020 par le décret numéro 814-2020 du 29 juillet 2020, jusqu'au 12 août 2020 par le décret numéro 815-2020 du 5 août 2020, jusqu'au 19 août 2020 par le décret numéro 818-2020 du 12 août 2020, jusqu'au 26 août 2020 par le décret numéro 845-2020 du 19 août 2020, jusqu'au 2 septembre 2020 par le décret numéro 895-2020 du 26 août 2020, jusqu'au 9 septembre 2020 par le décret numéro 917-2020 du 2 septembre 2020, jusqu'au 16 septembre 2020 par le décret numéro 925-2020 du 9 septembre 2020, jusqu'au 23 septembre 2020 par le décret numéro 948-2020 du 16 septembre 2020, jusqu'au 30 septembre 2020 par le décret numéro 965-2020 du 23 septembre 2020, jusqu'au 7 octobre 2020 par le décret numéro 1000-2020 du 30 septembre 2020, jusqu'au 14 octobre 2020 par le décret numéro 1023-2020 du 7 octobre 2020, jusqu'au 21 octobre 2020 par le décret numéro 1051-2020 du 14 octobre 2020, jusqu'au 28 octobre 2020, par le décret numéro 1094-2020 du 21 octobre 2020, jusqu'au 4 novembre 2020, par le décret numéro 1113-2020 du 28 octobre 2020, jusqu'au 11 novembre par le décret numéro 1150-2020 du 4 novembre 2020, jusqu'au 18 novembre 2020, par le décret 1168-2020 du 11 novembre 2020, jusqu'au 25 novembre 2020, par le décret 1210-2020 du 18 novembre 2020, jusqu'au 2 décembre 2020, par le décret 1242-2020 du 25 novembre 2020, jusqu'au 9 décembre 2020, par le décret 1272-2020 du 2 décembre 2020.

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu

Unanimement que la présente séance soit tenue par visioconférence et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité de Saint-Adelphe.

Adopté

2020-12-238

Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2020

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 novembre 2020, soit adopté tel que rédigé par le directeur général.

Adopté

2020-12-239

Approbation des comptes

16151 Hydro-Québec (hôtel ville, caserne, assain.)	1 477,96
16152 Marcel Gauthier (conciergerie)	1 516,67
16153 Postes Canada (pamphlet tôle)	86,48
16154 Telus (cellulaire)	138,50
16155 Hydro-Québec (hôtel ville)	814,24
16156 Jacques Gagnon (trappage castors)	125,00
16157 André Gagnon (trappage castors)	125,00
16158 OMH (participation 2020)	6 475,00
16159 Telus (téléphone)	678,23
16160 Poste Canada (reflet)	86,48
16161 Jacques Gagnon (trappage castors)	50,00
16162 André Gagnon (trappage castors)	50,00
16163 Xavier Fleury-Germain (achat Ty rap)	9,53
16164 Hydro-Québec (rues, hôtel de ville)	524,77
16165 Caisse Mékinac-des Chenaux (remb 4 ^e de 10)	9 000,00
16166 Jean-Philippe Drolet (pièces clôture)	143,36
16167 Boulangerie Germain (boîte à lunch)	79,56
16168 Jean-Marie Bureau (remb. Salle Noël)	100,00
16169 Hydro-Québec (rues)	911,08
16170 Nicole Champagne (remb. Taxes)	214,91
16171 Acier Rayco (arrêts de neige)	18 079,82
16172 ADN Communication (alerte municipale)	87,28
16173 Atelier d'usine plus (usinage filet)	517,39
16174 Canadian National (passage niveau)	1 776,00
16175 La Capitale (assurance collective)	4 153,38
16176 Service cité propre (cueillette Novembre)	3 545,06
16177 Const. Richard Champagne (changer tête)	27 355,43
16178-80 Coop Novago (compte mois)	1 737,76
16181 Distribution Robert (sel glace + saniderm)	200,87
16182 Daniel Durocher (luminaires + fil génératrice)	2 744,34
16183 Electromega (location modem)	27,60
16184 EMCO Corporation (cadre, grille, tuyau)	1 296,05
16185 Entreprises Crête (tonnes de pierres)	500,06
16186 Eurofins (test d'eau)	1 336,89
16187 Fleurons du Québec (dévoilement)	86,23
16188 GA automobiles (peinture)	70,36
16189 Groupe A & A (photocopies du mois)	126,91
16190 Groupe Harnois (huile chauffage)	227,20
16191 Lebel Asphalte (réparation ornière Sud-Ouest)	574,88
16192 Lettrages Plamondon (enseigne)	37,17
16193 Librairie Renaud-Bray (achat livres)	351,71
16194 Ascenseurs Lumar (appel service)	632,36
16195 MGEF (rétrocaveuse, boom, nivelage)	12 574,10
16196 Oze Publicité (webmestre carte Noël, reflet)	814,03
16197 Pièces d'auto St-Tite (feu arrière F250)	65,54
16198 Receveur général du Canada (renouv. Radio)	317,84
16199 Michel Tousignant (ramasser feuilles)	160,54
16200 Robert Boileau (racloir caoutchouc)	107,24
16201 R. Mongrain et D. Demers (remb. Taxes)	290,76
16202 Francois-Ugo Martel (remb. Taxes)	298,00
16203 Dominic Roberge (remb. Taxes)	849,99
16204 Joseph Styger (remb. Taxes)	892,88
16205 Ferme Braindi (remb. Taxes)	469,50

16206 Renald Gauthier (remb. Taxes)	324,18
16207 Alexandre Boutin (remb. Taxes)	1 078,91
16208 Claude Lafrenière (remb. Taxes)	655,59
16209 Alex Cossette (remb. Taxes)	902,34
16210 Sylvain Vézina (remb. Taxes)	1 283,89
16211 Paulin Bureau (remb. Taxes)	824,36
16212 André Douville (remb. Taxes)	53,69
16213 Alexandre Giroux (remb. Taxes)	385,45
16214 Yves St-Arneault (remb.taxes)	278,50
16215 Guy Germain (remb taxes)	1 376,35
16216 Martin Rousseau (remb. Taxes)	1 093,40
16217 D.Gervais et B. Fourcaudot (remb. Taxes)	1 808,94
16218 M. Lefebvre et A Denis (remb. Taxes)	2 017,22
16219 Moisson Mauricie (contribution financière)	100,00
16220 Paroisse St-Cœur-de-Marie (contribution financière)	941,69
16221 Postes Canada (200 timbres)	211,55
16222 R.J. Lévesque et Fils (mise à jour, nettoyage)	26 656,95
16223 Gilles Roberge (CCU 2 dossiers)	100,00
16224 Gérard Gagnon (CCU 2 dossiers)	50,00
16225 Sylvain Gagnon (CCU 2 dossiers)	50,00
16226 François Douville (CCU 2 dossiers)	50,00

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de novembre 2020 ci-dessus approuvés.

Adopté

Correspondance du mois

Finances Québec : Compensation tenant lieu de taxes au montant de 10 759\$.

Ministre du Tourisme : Accusé de réception de la lettre envoyée par la Municipalité concernant l'atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie.

Gouvernement du Québec : Période de mise en candidature pour le prix Hommage bénévolat-Québec 2021.

CIUSSS MCQ : Information sur la campagne de vaccination influenza 2020-2021.

UPA : Préoccupation du secteur agricole en matière d'entretien des cours d'eau.

Centre d'information et de référence Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches : Déploiement du service d'information et de référence 211 qui s'amorce sur notre territoire.

Les Fleurons du Québec : Réception du rapport d'évaluation attribuant quatre Fleurons à la Municipalité de Saint-Adelphe.

Fabrique St-Cœur-de-Marie (St-Adelphe) : Invitation à participer à une collecte de fonds afin de répondre aux besoins de notre église.

Fabrique St-Cœur-de-Marie (St-Adelphe) : Remerciement pour le prêt gratuit de la salle municipale en période hivernale afin de permettre aux fidèles de la communauté de Saint-Adelphe de se réunir pour les célébrations dominicales, lorsque la Santé Publique l'autorisera.

MRC Mékinac : Déboursement final au montant de 3 563\$ du Fonds de développement du territoire dossier FDT-L-19-15, prolongement d'une ligne électrique aérienne.

MRC Mékinac : Demande d'appui concernant la gestion des cours d'eau, demande de l'UPA

MRC Mékinac : Demande d'appui concernant l'offre de services en matière de garde sur le territoire de la MRC de Mékinac

Nicole Lemay : Demande concernant les activités du Jour de l'An.

Gilles Gagnon : Demande de participation financière à la Paroisse Saint-Cœur-de-Marie, Communauté de Saint-Adelphe pour l'achat de lumières de Noël.

2020-12-240 **Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adopté

2020-12-241 **Autorisation de signature à Caroline Moreau, directrice générale adjointe afin qu'elle puisse signer les chèques en l'absence du directeur général**

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Adelphe doit nommer des signataires des comptes bancaires;

CONSIDÉRANT que ladite municipalité désire faire l'ajout de la directrice générale adjointe à ses présents signataires;

CONSIDÉRANT que les représentants autorisés exercent tous les pouvoirs relatifs à la gestion du compte à la Caisse Mékinac – des Chenaux (signature de chèques, accès aux services internet etc);

CONSIDÉRANT que la directrice générale adjointe peut signer seulement lors de l'absence de directeur général;

CONSIDÉRANT que la nomination de la directrice générale adjointe en tant que signataire du compte chez Desjardins, peut être révoquée en tout temps par une résolution du conseil municipal :

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de St-Adelphe autorise la directrice générale adjointe à signer les documents de la Caisse Mékinac – des Chenaux en l'absence du directeur général.

Que la présente résolution soit envoyée au directeur de compte, de la Caisse Mékinac – des Chenaux, attitré à la municipalité afin de faire les modifications nécessaires.

Adopté

2020-12-242 **Autorisation de signature au maire suppléant afin qu'il (elle) puisse signer les chèques en l'absence du maire**

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Adelphe doit nommer des signataires des comptes bancaires;

CONSIDÉRANT que ladite municipalité désire faire l'ajout du maire suppléant (désigné par la résolution 2020-11-222) à ses présents signataires;

CONSIDÉRANT que les représentants autorisés exercent tous les pouvoirs relatifs à la gestion du compte à la Caisse Mékinac – des Chenaux (signature de chèques, accès aux services internet, etc);

CONSIDÉRANT que le maire suppléant peut signer seulement lors de l'absence du maire;

CONSIDÉRANT que la nomination du maire suppléant en tant que signataire du compte chez Desjardins, peut être révoquée en tout temps par une résolution du conseil municipal :

Nom des maires suppléants :

- Bernita Tétrault
- Mario Montambault
- Léon Gagnon
- Denis Savard
- Suzanne Tessier
- Claude Thiffault

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Et résolu :

Que le conseil de la municipalité de St-Adelphe autorise le maire suppléant à signer les documents de la Caisse Mékinac – des Chenaux en l'absence du maire.

Que la présente résolution soit envoyée au directeur de compte, de la Caisse Mékinac – des Chenaux, attitré à la municipalité afin de faire les modifications nécessaires.

Adopté

2020-12-243

Dérogation mineure sur le cadastre 5 802 556, Lot 379 en partie

CONSIDÉRANT qu'un règlement sur les dérogations mineures (règlement 99-194) a été adopté par la Municipalité de Saint-Adelphe en vertu des articles 145.1 et 145.8 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure aux dispositions du règlement de zonage 2009-255 a été déposée par Madame Claire Bordeleau Déry, laquelle dérogation affecte :

- Article 6.3, Dimensions et superficie minimale des terrains situés à moins de 300 mètres d'un lac ou à moins de 100 mètres d'un cours d'eau

CONSIDÉRANT que la dérogation vise à :

- *La dérogation porte sur le fait qu'une demande d'autorisation concernant une profondeur moyenne minimale de terrain de 58 mètres au lieu de 60 mètres tel que l'exige le règlement.*
- *Dérogation de 2 mètres au niveau de la profondeur minimale sur un terrain à moins de 100 mètres d'un cours d'eau.*
- *Lequel bâtiment est situé sur la route 352.*

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme de Saint-Adelphe, ayant pour mission d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, a examiné les lieux et a formulé un avis écrit;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de Saint-Adelphe ont pris connaissance des recommandations faites par le Comité consultatif en urbanisme, ont étudié le dossier et enfin, qu'ils doivent statuer sur la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT qu'un AVIS PUBLIC a été donné en date du 13 novembre 2020 (au moins 15 jours avant la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 décembre 2020) et affiché aux endroits prévus par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que toutes les procédures pour une demande de dérogation mineure ont été faites selon les dispositions prévues au règlement 99-194 (*portant sur les dérogations mineures*);

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que suite à l'étude du dossier de Mme Claire Bordeleau Déry, la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la demande de dérogation mineure présentée.

Adopté

2020-12-244

Remboursement ou crédit de taxes suite à l'émission de certificats d'évaluation

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Et résolu :

Que suite à l'émission de certificats par l'évaluateur, la Municipalité de Saint-Adelphe procède à un remboursement ou crédit de taxes au contribuable ci-après mentionné:

Nom	Matricule :
Champagne Nicole	8580 33 7662
2020 (366 jours) Valeur : -23 300	Total du remboursement 214,91\$

Pour un grand total de : 214,91 \$ **Adopté**

2020-12-245

Fermeture du secrétariat municipal et du bureau de l'inspecteur pour le temps des Fêtes

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le bureau du secrétariat municipal et celui de l'inspecteur soient fermés du mercredi 23 décembre 2020 à compter de 12h, et réouvrira le lundi 4 janvier 2021 à 8h30. **Adopté**

2020-12-246

Approbation du rapport des taxes non payées pour les années 2019 et 2020

Le directeur général/secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon, ayant procédé à la compilation des noms des contribuables endettés envers la municipalité pour taxes municipales, pour les années 2019 et 2020, à la Municipalité de Saint-Adelphe:

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le rapport des taxes municipales impayées à ce jour, à la susdite Municipalité pour les années 2019 et 2020 pour un montant total de 23 646,14 \$ incluant les intérêts et les frais d'administration, en date du 7 décembre 2020, le tout tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier M. Daniel Bacon. Que ledit rapport est disponible au bureau du secrétariat municipal. **Adopté**

2020-12-247

Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Et résolu :

Que Monsieur Daniel Bacon, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Adelphe, dépose la liste des immeubles situés dans la municipalité, à être vendus pour non-paiement de taxes en date du 7 décembre 2020:

MATRICULE: 8677 45 7105

NOM: Aubé Alain

Référence: 650 rue Cossette

Arrérages Taxes 2019 472,99\$

Arrérages Taxes 2020 713,50\$

Intérêts 107,50\$

Frais d'administration 52,90\$

Total de : 1 346,89\$

MATRICULE: 8677 46 4129

NOM: Lafontaine Jeannette

Référence: 581 rue Principale

Arrérages Taxes 2019 461,82\$

Arrérages Taxes 2020 2 346,49\$

Intérêts 21,48\$

Frais d'administration 10,74\$

Total de : 2 840,53\$

MATRICULE: 9474 21 7354

NOM: Lafrenière Jérôme

Référence: Rang Price

Arrérages Taxes 2019 657,65\$

Arrérages Taxes 2020 728,91\$

Intérêts 105,08\$

Frais d'administration 52,54\$

Total de : 1 544,18\$

POUR UN GRAND TOTAL DE : 5 731,60 \$

Adopté

2020-12-248

Mandat à la Cour municipale pour procéder à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Adelphe soit autorisé à préparer un dossier de vente pour non-paiement de taxes, pour les contribuables qui ont des arrérages de taxes foncières et de services en souffrance depuis deux années et plus.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la Cour municipale pour procéder à la vente des immeubles, mais qu'avant, une lettre enregistrée soit envoyée aux propriétaires des immeubles concernés pour les aviser que la date limite pour payer leur compte est fixée au mercredi 23 décembre 2020, à midi.

Adopté

2020-12-249

Confirmation des taux d'intérêts pour les exercices financiers 2019 et 2020

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté les règlements 2018-311 et 2019-312 visant entre autres à fixer les taux de taxes, ainsi que les taux d'intérêt et de frais d'administration sur les arrérages pour les exercices financiers 2019 et 2020;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe confirme que les taux d'intérêts et de frais d'administration applicables sur les arrérages de taxes pour les années 2019 et 2020 étaient fixés comme suit :

2019 (10% intérêt, 5% frais d'administration);

2020 (10% intérêt, 5% frais d'administration).

Adopté

2020-12-250

Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de revitalisation (règl. 2009-261) et aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de soutien à l'investissement (règl. 2012-278)

ATTENDU que des propriétaires ont présenté une demande à la Municipalité de St-Adelphe pour se prévaloir du programme de revitalisation (règlement municipal 2009-261), et du programme municipal de soutien à l'investissement (règlement municipal 2012-278), auxquels ils ont droit, concernant un remboursement de la taxe foncière générale sur des bâtiments qui ont obtenu une valeur de plus de 50 000 \$, suite à un permis de construction ou de rénovation;

ATTENDU que les immeubles faisant l'objet des demandes de remboursement sont situés à l'intérieur des secteurs ayant droit aux programmes susmentionnés;

ATTENDU que l'article 5 desdits règlements qui stipule que « ... ce remboursement de taxes a une durée de 5 ans et vise uniquement la taxe foncière générale sur la valeur imposable du bâtiment. »

ATTENDU que ces règlements mentionnent ce qui suit:

« Si le terrain est situé en zone verte, que l'immeuble bénéficie d'un remboursement de taxes du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (M.A.P.A.Q.), le remboursement de la taxe foncière

générale qui s'applique est la différence du pourcentage non remboursé par ledit ministère sur la valeur imposable du bâtiment ».

ATTENDU que le Service d'évaluation de la M.R.C. de Mékinac a émis des certificats d'évaluation sur lesquels apparaissent les valeurs inscrites au rôle pour chacun des propriétaires ayant droit à un remboursement;

ATTENDU que les propriétaires suivants répondent aux conditions des règlements 2009-261 et 2012-278 et sont par conséquent, admissibles aux programmes de remboursement de la taxe foncière sur une période de 5 ans;

ATTENDU tous les autres articles desdits règlements auxquels sont assujettis les demandeurs du remboursement de taxes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Montambault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de St-Adelphe procède au remboursement de la taxe foncière générale sur les immeubles suivants:

Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8578 79 5672	Denise D. Rémi Mongrain	5 ^e année inscription programme 80 Principale
Évaluation	52 200	Remboursement 290,76\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8578 67 3448	F.Hugo Martel, M.Francoeur	5 ^e année inscription programme 91 rte 352
Évaluation	53 500	Remboursement 298,00\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8677 52 8325	Dominic Roberge	5 ^e année inscription programme 831 Principale
Évaluation	152 600	Remboursement 849,99\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
9080 19 3298	Josef Styger	5 ^e année inscription programme 601 St-Joseph
Évaluation	160 300	Remboursement 892,88\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8981 77 1190	Ferme Braindi	5 ^e année inscription programme St-Joseph
Évaluation	99 400 - (moins MAPAQ)	Remboursement 469,50\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8778 63 1772	Renald Gauthier, S. Tessier	5 ^e année inscription programme 400 du Moulin
Évaluation	58 200	Remboursement 324,18\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8675 67 7605	Alexandre Boutin, C. Vincent	4 ^e année inscription programme 621 route 352
Évaluation	193 700	Remboursement 1 078,91\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8677 04 0606	Claude Lafrenière, L. Perron	4 ^e année inscription programme 361 route 352
Évaluation	117 700	Remboursement 655,59 \$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8677 08 0199	Alex Cossette, M. Bureau	4 ^e année inscription programme 254 Principale
Évaluation	162 000	Remboursement 902,34\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8478 25 3299	Sylvain Vézina	3 ^e année inscription programme 451 St-Émile
Évaluation	230 500	Remboursement 1 283,89 \$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8675 96 5316	Paulin Bureau, J. Marcotte	3 ^e année inscription programme 630 Sud-Est
Évaluation	148,000	Remboursement 824,36\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
9180 06 3910	André Douville	2 ^e année inscription programme 670 St-Joseph
Évaluation	76 500 – (moins MAPAQ)	Remboursement 53,69\$

Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8774 90 5168	Alexandre Giroux	2 ^e année inscription programme 1060 Sud-Est
	Évaluation 69 200	Remboursement 385,45\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8679 27 6646	Yves St-Arneault	2 ^e année inscription programme 38 Principale
	Évaluation 50 000	Remboursement 278,50\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8680 59 4812	Guy Germain	2 ^e année inscription programme 521 St-Pie
	Évaluation 247 100	Remboursement 1 376,35\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8677 39 9528	Claire Guimond, M. Rousseau	2 ^e année inscription programme 130 Dessureault
	Évaluation 196 300	Remboursement 1 093,40 \$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020 (306 jours)
8782 63 1007	Daniel Gervais, B. Fourcaudot	1 ^{ère} année inscription programme (715 St-Pie)
	Évaluation 179 900	Remboursement 806,89\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8782 63 1007	Daniel Gervais, B. Fourcaudot	2 ^e année inscription programme (715 St-Pie)
	Évaluation 179 900	Remboursement 1 002,05\$ Total : 1 808,94\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020 (153 jours)
8778 53 6448	Mathieu Lefebvre, A. Denis	1 ^{ère} année inscription programme (380 du moulin)
	Évaluation 258 200	Remboursement 579,04\$
Matricule	Nom	Année de remboursement 2020
8778 53 6448	Mathieu Lefebvre, A. Denis	2 ^e année inscription programme (380 du moulin)
	Évaluation 258 200	Remboursement 1 438,18\$ Total :2 017,22\$
Total 14 883,95 \$		Adopté

2020-12-251

Transmission au Ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation des travaux et des documents connexes ayant trait au plan d'intervention, engagement de la Municipalité et demande de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adelphe a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023* ;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et il est résolu :

Que la municipalité de St-Adelphe s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité de St-Adelphe s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité de St-Adelphe approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n^o 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le

Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité de Saint-Adelphe atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n^o2 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévision de coûts des travaux admissibles. **Adopté**

2020-12-252

Gestion des cours d'eau : demande de l'UPA

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Denis Gauthier, président du syndicat de l'UPA de Mékinac du 6 novembre dernier;

CONSIDÉRANT que le syndicat de l'UPA de Mékinac demande à la MRC d'inciter les municipalités à aider financièrement les producteurs agricoles dans la portion que ceux-ci doivent défrayer pour l'entretien des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Mékinac souhaite une position commune pour toutes les municipalités;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Mékinac désire maintenir le statu quo en ce qui a trait à la répartition des dépenses d'entretien des cours d'eau, résolution de la MRC Mékinac n^o 20-11-219;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu

Que la Municipalité de Saint-Adelphe appui la MRC Mékinac afin qu'elle transmette une lettre au syndicat de l'UPA de Mékinac en réponse à leur demande suivant la recommandation de la MRC Mékinac par la résolution n^o 20-11-219. **Adopté sur division**

Pour : Les conseillers, Claude Thiffault et Denis Savard

Les conseillères, Bernita Tétrault et Suzanne Tessier

Contre : Les conseillers, Léon Gagnon et Mario Montambault

2020-12-253

Résolution concernant l'offre de services en matière de garde sur le territoire de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac compte environ 1 530 familles ayant au moins un enfant et que tout près de 500 sont issues de familles monoparentales;

CONSIDÉRANT que le salaire médian d'une famille formée d'un couple est de 88 832 \$ et d'une famille monoparentale est de 44 352 \$;

CONSIDÉRANT que les garderies en milieu familial ainsi qu'en installation sont souvent des services essentiels pour le développement et la réussite éducative pour des enfants issus de milieux défavorisés;

CONSIDÉRANT que le 5 octobre dernier le ministère de la Famille lançait un appel de projets ciblé pour la création de 4 359 places subventionnées en installation;

CONSIDÉRANT que les priorités suivantes ont été retenues pour la répartition des places et pour l'analyse des projets :

- La création de places dans les territoires les plus en déficits;
- La création de places pour les enfants de moins de 18 mois;
- La création de places en milieux défavorisés et pour les enfants handicapés;
- La création de 85% de places en Centre de la petite enfance (CPE) et de 15% de places en garderies subventionnées;

CONSIDÉRANT que sur le territoire de la MRC de Mékinac, neuf garderies en milieu familial ont fermé leur porte depuis le 13 mars 2020 et que seulement deux ont vu le jour;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ces fermetures, 53 enfants se retrouvent sans place en garderie;

- CONSIDÉRANT qu'actuellement 93 places subventionnées sont disponibles pour la création de nouvelles garderies en milieu familial;
- CONSIDÉRANT que malgré la promotion, l'accompagnement et le support apportés par le CPE les Soleils de Mékinac, la pénurie de responsables de garderie en milieu familial persiste;
- CONSIDÉRANT que les 50 places disponibles au CPE les Soleils de Mékinac sont comblées;
- CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune place pour les poupons au CPE les Soleils de Mékinac;
- CONSIDÉRANT que 88 enfants, dont 46 poupons, sont en attente d'une place en installation;
- CONSIDÉRANT que le CPE les Soleils de Mékinac souhaite ouvrir une deuxième installation qui offrirait 10 places en pouponnière et 16 régulières;
- CONSIDÉRANT l'annonce de M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale concernant le programme d'aide à la requalification de la main-d'œuvre afin d'aider les travailleurs sans emploi à retourner sur le marché du travail;
- CONSIDÉRANT que ce programme prévoit une rémunération hebdomadaire de 500 \$, le remboursement des frais scolaires, des frais de déplacement et de garderie;
- CONSIDÉRANT que les entreprises de la MRC de Mékinac vivent une pénurie importante au niveau de la main-d'œuvre et que plusieurs femmes du territoire ne peuvent retourner sur le marché du travail parce que leurs enfants n'ont pas de place en garderie;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est considérée comme un territoire dévitalisé;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac s'est dotée d'un service d'accueil et d'intégration de nouveaux arrivants et que l'une des premières préoccupations des familles immigrantes est la disponibilité des places en milieu familial ou en installation pour leurs enfants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe appui la demande de la MRC de Mékinac au ministère de la Famille de réviser les besoins en termes de places en milieu familial et en installation du territoire de Mékinac;

- D'analyser le phénomène des fermetures des places en milieu familial des derniers mois et de prendre les mesures nécessaires afin de relancer une offre de services en milieu familial compatible avec les besoins actuels;
- D'évaluer et de créer à même l'appel de projets (ADP-2020) de nouvelles places en CPE pour Mékinac et de permettre au CPE Les Soleils de Mékinac de déposer son projet;
- De transmettre la présente résolution à Mme Sonia Lebel, députée de Champlain, Mme Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette-St-Maurice et à M. Jean Boulet, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Ministre responsable de la région de la Mauricie.

Adopté

2020-12-254

Remerciements à la FADOQ locale pour l'aide apportée lors de la vaccination antigrippale

CONSIDÉRANT que lors de la vaccination antigrippale tenue le 4 novembre dernier à l'hôtel de ville de St-Adelphe, la FADOQ locale a pris en charge le déroulement de la journée de vaccination;

CONSIDÉRANT que les délégués bénévoles de la FADOQ ont pris l'initiative d'accompagner avec les meilleurs soins qui soient, les personnes qui se sont présentées à la vaccination;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que les membres du Conseil municipal de St-Adelphe remercient très cordialement les bénévoles de la FADOQ locale pour le dévouement et la bienveillance démontrés à l'égard de ceux et celles qui ont reçu le vaccin antigrippal dans notre municipalité.

Adopté

2020-12-255

Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications CESA auprès de PG Solutions

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède au renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux logiciels d'application CESA (Comptes fournisseurs et réclamation de taxes, Gestion des immobilisations, Grand Livre, budget et états financiers, Taxation, perception et comptes clients, Télétransmission MAPAQ, Plate-forme de base AccèsCité, droit d'utilisation annuel AccèsCité) auprès de P.G. Solutions pour l'année 2021, au coût total de 7 993,06 \$, incluant les taxes (*Factures CESA38157, CESA37601*).

Adopté

2020-12-256

Renouvellement des assurances générales auprès de PMA mandataire autorisé de Groupe Ultima inc. et la Mutuelle des Municipalités du Québec

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Montambault
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe renouvelle ses assurances générales auprès de Groupe Ultima inc. assurances, représentant autorisé de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), pour la période s'échelonnant du 8 décembre 2020 au 8 décembre 2021, conformément au numéro de police MMQP-03-035015 (facture 23093) au montant de 26 878 \$ et Accident cadre et dirigeants PACC-100015 (facture 23094) au montant de 382 \$, le tout pour un grand total de 27 260\$ incluant les taxes.

Adopté

2020-12-257

Approbation du budget 2021 de la Régie des incendies du Centre Mékinac et de la quote-part à verser par notre municipalité

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le budget 2021 de la Régie des incendies du Centre de Mékinac au montant de 656 000\$ préalablement approuvé par son conseil d'administration.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe accepte de verser sa quote-part au montant de 75 457,19 \$ pour l'année 2021, incluant le dernier remboursement de 2 000\$ pour les taxes payées en trop.

Adopté

2020-12-258

Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur municipal à la COMBEQ pour l'année 2021

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise et défraie le renouvellement de l'adhésion 2021 de M. Jean-Philippe Drolet inspecteur municipal, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et ce, au montant de 436,91 \$ (incluant les taxes).

Que le paiement sera effectué en janvier 2021.

Adopté

2020-12-259

Inscription de la directrice générale adjointe à un cours afin de créer un site web avec WordPress

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon
Appuyé par madame la conseillère Suzanne Tessier
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'inscription de la directrice générale adjointe au cours créer un site web avec WordPress, donné à distance par le Cégep de Trois-Rivières, afin qu'elle puisse gérer les modifications et les publications sur le site de la Municipalité de Saint-Adelphe, et ce au montant de 50\$ plus taxes.

Adopté

2020-12-260

Contribution financière à Moisson-Mauricie pour les services d'aide alimentaire offerts à des familles de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que Moisson Mauricie / Centre-du-Québec sollicite financièrement les villes et municipalités dont les familles bénéficient des services qu'elle et ses organismes partenaires offrent;

CONSIDÉRANT que dans un souci d'équité, un montant est demandé à notre municipalité, lequel a été établi en fonction du nombre de demandes d'aide alimentaire auquel Moisson Mauricie ou l'organisme Carrefour Normandie, desservant notre municipalité, répondent à chaque année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le paiement d'un montant de 100\$, pour l'année 2020, représentant une contribution pour répondre aux demandes d'aide alimentaire des familles de chez nous et permettre une meilleure planification de la distribution de la nourriture par Carrefour Normandie et Moisson Mauricie.

Adopté

2020-12-261

Achat de luminaires

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe autorise l'achat de quatre luminaires pour deux secteurs de la municipalité.

Que la Municipalité demande à Hydro-Québec de procéder à l'installation des dits luminaires.

Que la Municipalité de Saint-Adelphe achète les quatre luminaires auprès de Daniel Durocher Électricien.

Adopté

2020-12-262

Acceptation de la demande de monsieur Daniel Denis

CONSIDÉRANT que pendant la période hivernal il n'est pas opportun d'avoir deux employés municipaux au niveau des travaux publics;

CONSIDÉRANT qu'il serait favorable de permettre au compagnon du chef des travaux publics d'apprendre les rudiments de la patinoire et l'entretien hivernal des infrastructures;

CONSIDÉRANT qu'il serait propice de permettre au compagnon de prendre l'expérience nécessaire pour éventuellement remplacer le chef des travaux publics;

CONSIDÉRANT que le chef des travaux publics est prêt à être mis à pied à compter du 4 janvier 2021 et ce, jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement;

CONSIDÉRANT qu'il est disponible sur appel pour la période de sa mise à pied, pour toutes urgences;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Tessier

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte la demande de monsieur Daniel Denis, chef des travaux publics d'être mis à pied à compter du 4 janvier 2021 et ce, jusqu'au 16 avril 2021 inclusivement, afin de favoriser l'apprentissage de son compagnon.

Que le conseil accepte également le retour en poste de M. Denis le lundi 19 avril 2021 avec le même horaire soit de 7h30 à 16h du lundi au jeudi pour un total de 30 heures.

Adopté

2020-12-263

Participation financière à la Paroisse Saint-Cœur-de-Marie, Communauté de Saint-Adelphe pour l'achat de lumières de Noël

CONSIDÉRANT que la paroisse Saint-Cœur-de-Marie, Communauté de Saint-Adelphe a fait une demande de contribution financière afin d'ornez les arbres de la devanture de notre église;

CONSIDÉRANT que la municipalité a lancé une invitation de décorer leur maison à sa population;

CONSIDÉRANT que des bénévoles souhaitent mettre un petit baume dans la vie des citoyens et d'égayer cette fin d'année plutôt morose;

CONSIDÉRANT que la Fabrique à peine à joindre les deux bouts en cette période de pandémie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Léon Gagnon

Appuyé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe participe financièrement au montant de 941,69\$ pour l'achat de lumières de Noël afin d'ornez les arbres de la devanture de notre église.

Que le conseil désire remercier très sincèrement les bénévoles impliqués : M. Jacques Guimond, Mme Martine Perron, M. Christian Trudel, Mme Nicole Lemay, M. Gilles Gagnon, Mme Murielle Defoy, M. Gilles Guimond, M. Luc Beauvais ainsi que la compagnie MGEF pour la fourniture de la nacelle.

Adopté

2020-12-264

Réponse à la demande de madame Nicole Lemay concernant les activités du Jour de l'An

CONSIDÉRANT que Madame Nicole Lemay souhaite organiser une soirée d'activités pour célébrer le Nouvel An car le temps des Fêtes s'annonce triste en cette période de pandémie;

CONSIDÉRANT qu'elle prévoit comme activités de faire un feu d'artifice, de demander aux citoyens de sortir prendre une marche pour regarder les décorations de Noël, de mettre de l'ambiance musicale et de servir du café et du chocolat chaud;

CONSIDÉRANT que Mme Lemay désire que la Municipalité s'implique financièrement;

Il est proposé par madame la conseillère Bernita Tétrault

Appuyé par monsieur le conseiller Denis Savard

Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe se doit de refuser d'aller de l'avant pour les activités et la participation financière pour une fête du Jour de l'An étant donné les mesures établies et les recommandations émises par la Santé Publique en ce qui a trait au rassemblement, et ce malgré le fait que le conseil trouve excellente l'idée de ce projet d'activités pour la soirée du Nouvel An.

Que la Municipalité à une ouverture de participation à la fin de la pandémie et invite Mme Nicole Lemay à refaire une nouvelle demande.

Adopté

2020-12-265

Levée de l'assemblée à 21h47.

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Savard que la séance soit levée.

Paul Labranche, Maire

Daniel Bacon, Dir. général, Sec.-trésorier
